



AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 11 avril 2016**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 487, route Paquet (lot 4 492 542 du cadastre du Québec), dans le secteur du lac Bison.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que le garage projeté puisse être implanté en cour avant malgré une superficie supérieure à 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal plutôt qu'en cour arrière, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage numéro 51-97 (B)*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 157, rue des Pinsons (lot 3 121 247 du cadastre du Québec), dans le secteur de Bourg-Louis.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le bâtiment principal et le garage annexé existants puissent être implantés à une distance de l'ordre de 7,19 mètres et 7,52 mètres de la ligne avant, plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 8 de la *Grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 51-97 (B)*.

Demande numéro 3

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 121, rue Vanier (lot 3 121 757 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le garage existant puisse être implanté à une distance de l'ordre de 7,72 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 51-97 (B)*, de même qu'aux dispositions applicables à la zone RUa 14 de la *Grille des spécifications*.

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du **11 avril 2016** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 16 mars 2016.

Le directeur général et assistant-greffier,

François Dumont